



Les responsables de section (de g. à dr.): Petra Bucher, Secrétariat; Alexandra Baptista, Diplômes; Lukas Wyss, Informatique médicale; Renate Jungo, Établissements de formation postgraduée; Barbara Linder, Relations internationales. Absente de la photo: Anne-Sylvie Thiébaud Nori, Droit.

2022 – une année turbulente pour l'ISFM

Rapport d'activité de l'ISFM 2022 entrera dans les annales de l'ISFM comme une année intense. Le passage à la formation basée sur les compétences a fortement mobilisé l'institut. La reconnaissance des diplômes étrangers au titre de formations approfondies et d'attestations de formation complémentaire de droit privé a changé et l'autonomisation des formations approfondies de droit privé a été amorcée. Enfin, toutes les sections de l'ISFM ont enregistré des records.

Monika Brodmann Maeder^a, Christoph Hänggeli^b

^a PD Dre méd., présidente de l'ISFM; ^b avocat, directeur de l'ISFM

Nous vivons une période exceptionnelle, tant sur le plan planétaire qu'au niveau de l'ISFM. 2022 entrera dans les annales de l'institut comme une année de changements à tous points de vue : la réforme de la formation postgraduée a battu son plein en 2022 et près de la moitié des sociétés de discipline médicale ont désormais développé des Entrustable Professional Activities (EPA) en collaboration avec les experts de l'ISFM. Les cours «Teach the teachers» ont également connu un beau succès. Ils sont donc poursuivis, développés et étendus. Une nouvelle édition du symposium MedEd a également eu lieu en 2022, traitant des thèmes de la culture de l'erreur, du feed-back des patients et des EPA.

Changements importants

Le passage de la formation postgraduée à une formation basée sur les compétences n'a pas été le seul chantier en cours, la classification des titres a également été régulièrement à l'ordre du jour des instances de l'ISFM. Après des mois de discussions intensives, le Comité et le Plénum

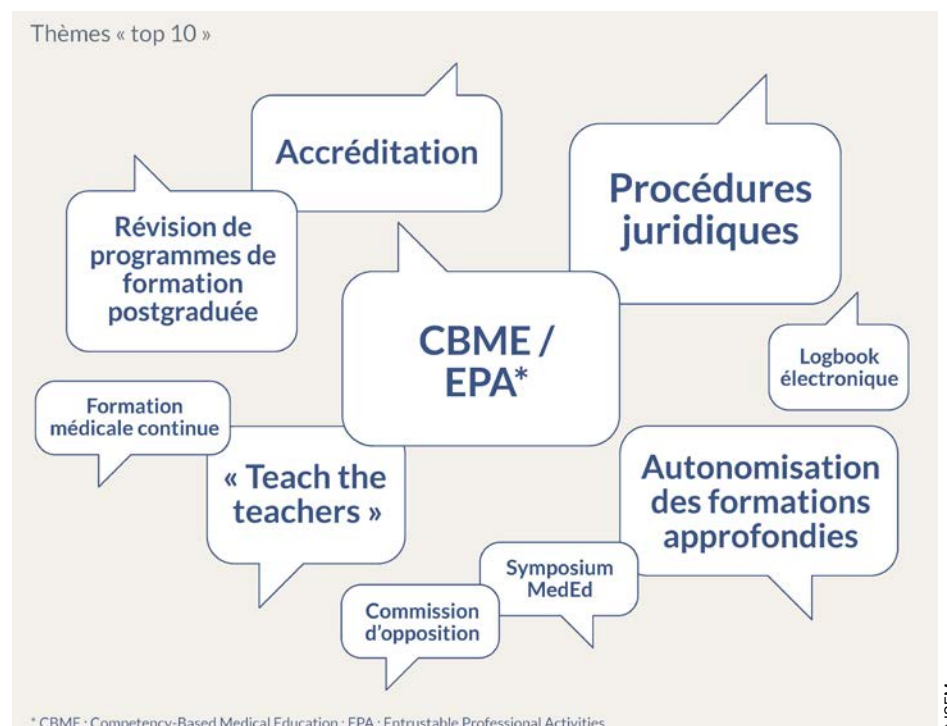


Figure 1: Ces dix thèmes ont principalement occupé l'ISFM en 2022.

ont approuvé la révision de la Réglementation pour la formation postgraduée (RFP) et donc l'autonomisation des formations approfondies. Désormais, la RFP ne fait plus de distinction entre formations approfondies monodisciplinaires et interdisciplinaires, de sorte que les qualifications médicales ne sont plus réparties en quatre, mais en trois catégories: titres de spécialiste, formations approfondies et attestations de formation complémentaire.

Le passage à la formation basée sur les compétences a fortement mobilisé l'ISFM.

L'autonomisation des formations approfondies de droit privé permet de simplifier la systématique des titres et donc l'agencement du logbook électronique, mais demande aux sociétés de discipline d'assumer de nouvelles tâches administratives. À l'instar des formations approfondies interdisciplinaires, les formations approfondies monodisciplinaires relèvent désormais de la compétence administrative des sociétés de discipline (avec titre de spécialiste ou de formation approfondie). Cela implique d'adapter les programmes et d'étoffer les secrétariats des sociétés de discipline concernées. D'un point de vue formel, une formation approfondie n'est donc plus une partie ou, plus exactement, une annexe d'un programme de titre de spécialiste, mais

repose sur un programme à part entière. Cette simplification vise à flexibiliser la gestion des titres et notamment à alléger le logbook électronique, qui sera plus convivial, et sa complexité réduite, s'il se limite aux 45 titres fédéraux de spécialiste. Effectuer cette transition pour l'ensemble des formations approfondies va prendre plusieurs années. Le nouveau programme «Traumatologie spécialisée» est déjà disponible. Il est sous la responsabilité des chirurgiens et des orthopédistes qui en assure l'administration.

Un arrêt récent du Tribunal administratif fédéral menace le système de formation réglementé par la RFP: conformément à l'accord sur la libre circulation des personnes signé avec l'Union européenne, il prévoit en effet que les titres de spécialiste étrangers mais aussi les sous-spécialités obtenues à l'étranger soient reconnus par la Commission des professions médicales (MEBEKO) et ainsi assimilés aux formations approfondies de l'ISFM. Sera-t-il encore possible de maintenir les standards élevés des formations approfondies en Suisse? C'est désormais au Tribunal fédéral qu'il appartient de décider, en tant qu'instance suprême, si la décision du Tribunal administratif fédéral doit entrer en vigueur et s'il faut donc accorder plus de poids à la libre circulation en Europe qu'à la qualité de la formation postgraduée.

Visites

Les visites constituent l'instrument principal pour garantir et améliorer la qualité de la for-



© Tobias Schmid / ISFM

Anne-Sylvie Thiébaud Nori, responsable de la nouvelle section Droit.

mation postgraduée dans les établissements de formation. Le workshop organisé à ce sujet en juin 2022 a été l'occasion, d'une part, d'aborder les objectifs concrets et la réalisation pratique des visites d'établissement et, d'autre part, d'offrir un échange d'expérience enrichissant avec les personnes expérimentées et de permettre de répondre à différentes questions.

Plusieurs discussions de groupe très engagées ont montré le réel besoin de pouvoir participer à de tels échanges d'idées.

Effectuer cette transition pour l'ensemble des formations approfondies va prendre plusieurs années.

Des records dans tous les domaines

Des records ont été battus dans tous les domaines: la section des établissements de formation postgraduée a procédé à un nombre important de visites (215) et jamais autant de médecins n'étaient passés par la plate-forme de formation continue pour obtenir le sésame (45%). De plus, la Commission d'opposition a reçu un nombre considérable de dossiers (119). Avec 1928 titres de spécialiste délivrés, l'ISFM a atteint un record absolu, dépassant ainsi celui établi en 2015 (plus 200 titres). Le chiffre d'affaires de l'ISFM a lui aussi dépassé toutes les attentes (11 millions de francs).

Le Secrétariat de l'ISFM, le centre administratif dirigé par Christoph Hänggeli, a fourni toutes ces prestations supplémentaires avec une augmentation minimale des charges de personnel (< 5%). Les six sections – secrétariat,



La Direction (de g. à dr.): Monika Brodmann Maeder, présidente; Giatgen A. Spinas, Programmes de formation postgraduée; Jean Pierre Keller, Établissements de formation postgraduée; Christoph Hänggeli, directeur. Absent de la photo: Raphael Stolz, Formation continue.

© Tobias Schmid / ISFM

diplômes, établissements de formation postgraduée, informatique médicale, droit et relations internationales – sont les interlocuteurs pour les médecins, les institutions et les autorités concernant la formation médicale postgraduée et continue et s'assurent du bon déroulement de toutes les affaires courantes.

Le nombre de titres de spécialiste délivrés (1928) constitue un record absolu dans l'histoire de l'ISFM.

Le secrétariat gère les organes législatifs de l'ISFM. Lors de leurs onze séances, la direction et le comité ont révisé 17 programmes de formation postgraduée (titres de spécialiste et formations approfondies), 2 programmes de formation complémentaire et 5 programmes de formations approfondies interdisciplinaires. La notice «Qu'entend-on par formation postgraduée structurée?» a été révisée. Le Comité a décidé de la création de la nouvelle attestation de formation complémentaire intitulée «Radioprotection en traitement interventionnel de la douleur (SSIPM)».

La section Diplômes se charge de l'octroi de titres parmi plus de 80 titres de spécialiste et de formation approfondie. Les collaboratrices et collaborateurs ont notamment examiné quelque 3000 demandes et plans de formation de méde-

cins-assistants, établi des prises de position à l'intention de la Commission des titres et rédigé des décisions juridiquement valables à l'intention des candidates et des candidats. Un nombre record de 1928 titres de spécialiste a été décerné.

Les collaboratrices et collaborateurs de la section Établissements de formation postgraduée se chargent de la reconnaissance des établissements. En 2021, 360 nouveaux établissements ont été reconnus, 405 réévalués et 79 supprimés de la liste.

La section Informatique médicale est chargée du développement et de la maintenance des applications de l'ISFM, dont les deux principales sont le logbook électronique et la plateforme de formation continue. Ses travaux ont essentiellement porté sur le remaniement technique de cette plate-forme pour que les médecins puissent continuer à utiliser cet excellent outil pour attester leur formation continue.

La section Droit est la dernière arrivée dans l'organigramme de l'ISFM, suite à une demande de renseignements juridiques qui ne cesse de croître. Au service des autres sections, des organes de l'ISFM mais également des candidates et candidats en formation ou des sociétés de discipline, la section est appelée à se développer au fil des ans. Elle est dirigée par Anne-Sylvie Thiébaud Nori.

La section Relations internationales soutient en particulier la section Diplômes en ce qui concerne l'évaluation des documents attes-

tant la formation postgraduée effectuée à l'étranger. De plus, elle répond en moyenne à 800 courriels de médecins étrangers par an. Elle les informe par exemple sur le système de formation postgraduée en Suisse ou établit à leur intention des attestations concernant des périodes de formation postgraduée accomplies en Suisse.

Pour en savoir plus, consultez le rapport annuel de l'ISFM que nous venons de publier: www.report2022.siwf.ch/fr.

Correspondance
info[at]siwf.ch

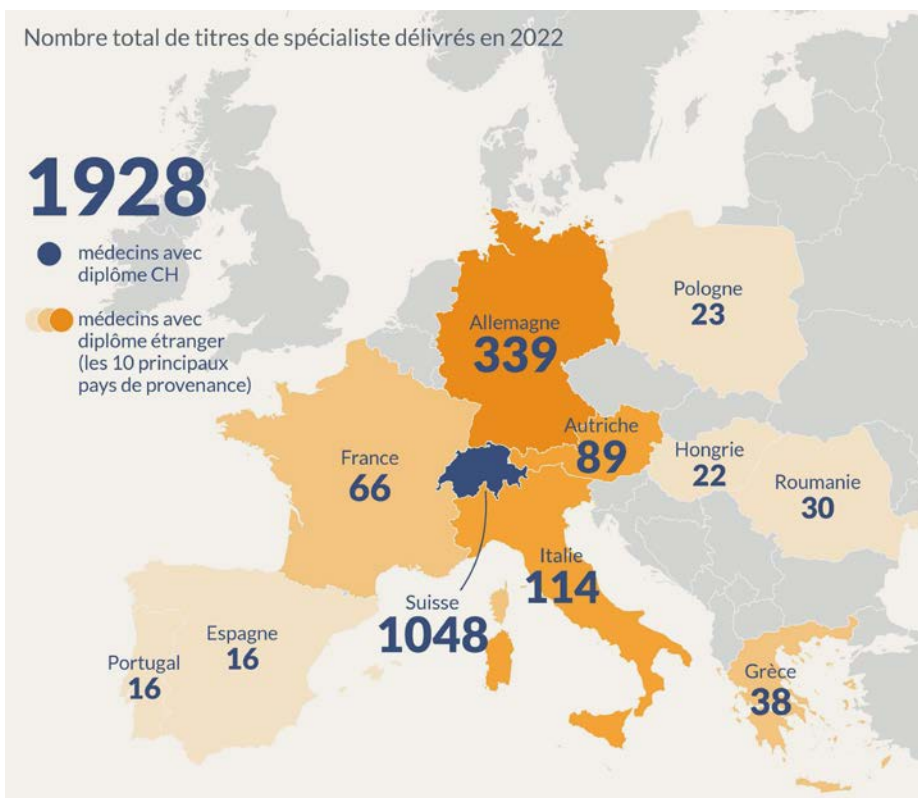


Figure 2: Un nombre record de 1928 titres de spécialiste a été décerné en 2022.